

# Le développement durable

Michel MOUSEL, *Président fondateur de 4d Cahiers Devenirs / Fondation ailes, n°21, 1995*

Juste une considération d'ordre sémantique pour commencer. "Développement durable" est la très insatisfaisante traduction de l'intraduisible "sustainable development" mis à l'honneur dans le rapport de Mme Gro Harlem Brundtland (*Our Common Future*, 1987) et consacré par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio (1992). Ce sont les québécois, généralement bons "franciseurs" de l'anglo-américain qui l'ont d'abord adopté [1], ce qui n'empêche pas certains d'entre-eux d'utiliser aujourd'hui les adjectifs "viable" ou "vivable". Il n'est pas sûr que des discussions sur ce sujet apportent beaucoup sur le fond. Quelle que soit l'appellation, le terme a à la fois la vertu d'être porteur de stratégies d'actions nouvelles, et, en même temps, le besoin d'être habité : "c'est un slogan qui demande à se transformer en concept", me disait-on récemment. Ce sont, pour l'essentiel, les recherches et les pratiques qu'il inspirera qui s'en chargeront. Mais, déjà, des éléments de corps de doctrine existent suffisamment pour esquisser le concept, n'en déplaise à ceux pour qui le fait d'ironiser sur le flou de la notion tient lieu d'absence de réflexion ou d'alibi au conservatisme idéologique. En France tout particulièrement.

Une longue continuité historique relie le terme de développement durable à l'environnement. La conférence de Stockholm, en 1972, était en principe tout entière consacrée à l'environnement, et celle de Rio était destinée à lui succéder vingt ans plus tard. Cependant, la recherche d'un rapprochement entre les préoccupations d'environnement et de développement, le terme d'"éco-développement", allait naître dans la conférence de Stockholm et en marge de celle-ci. Mais on verra ci-après que le développement durable s'est distancé d'une acception écologique stricto sensu, de même qu'il ne saurait être assimilé à un processus à dominante économique, pour exprimer une vision beaucoup plus globale de l'évolution de la Société (ou des sociétés).

## - Développement contre croissance

Le terme de "développement" s'oppose, clairement, au concept purement économiste de croissance, notamment en ce que celle-ci s'exprime par un système de mesure constitué pour l'essentiel de valeurs ajoutées exprimées aux prix du marché, ce qui en limite doublement la portée :

► par la non prise en compte de ce qui s'évalue mal ou pas du tout en termes marchands, tout en étant le produit d'une activité humaine ; de ce point de vue, le terme de développement intègre une variété de "richesses" plus large que les seuls biens et services qui se prêtent à l'évaluation marchande : l'éducation, la formation, la culture, par exemple. C'est aussi l'acception du terme dans "développement local" dont le contenu est bien plus large et diversifié qu'une sorte de croissance économique locale. - par le fait que, par construction, le concept de croissance est aveugle à l'égard des biens qui sont consommés dans l'acte de production sans faire l'objet d'un échange mesurable : les prélèvements sur la nature, les dérèglements des écosystèmes, les perturbations des équilibres de la biosphère, les rejets toxiques affectant la santé, etc. Qu'on les considère comme "valeurs retranchées" contreparties négatives de la valeur ajoutée, ou comme consommations intermédiaires cachées entrant dans la réalisation du produit et en diminuant d'autant la valeur ajoutée, il s'agit d'"externalités" que la mesure de la croissance ne parvient pas à "internaliser".

De ce point de vue, le terme de développement durable constitue une réponse au défi lancé par l'écologie à l'économie toute différente de la "croissance zéro", terme vulgarisé à l'occasion des travaux du "Club de Rome" et d'ailleurs très réducteur de ceux-ci (1992), le zéro n'étant qu'une valeur parmi d'autres d'un concept qui demeure impropre à mesurer l'impact réel de l'activité humaine. Il se rapproche des travaux menés depuis pour tenter de comparer, ou d'opposer, à la mesure des résultats de l'activité économique et sociale par le PIB, celle d'indicateurs de satisfaction sociale ou de qualité de vie, de bien être. L'"Index of Sustainable Economic Welfare" (ISEW) étudié par un certain nombre d'auteurs anglo-saxons, qui cherche à combiner les mesures des évolutions de la consommation, de la répartition des revenus et de la pression sur l'environnement, fait d'ailleurs apparaître, comme par hasard à partir du milieu des années 1970, un décrochage très net et une opposition de tendances entre cet indice composite et le PIB pour plusieurs pays occidentaux. Quelles que soient les discussions et controverses possibles sur la pertinence d'un tel indice, il semble bien refléter ici, d'une façon assez éclatante, la fin des "trente glorieuses".

## **- Les "trois âges" de l'environnement**

Il s'y oppose également d'une autre façon. Car ce n'est pas un hasard si le terme de développement désigne aussi le processus par lequel les pays n'appartenant pas à la partie industrialisée du monde cherchent à sortir de la pauvreté. Autant il est impropre quand il sert à désigner des "pays développés" (car au nom de quel critère prétendraient-ils avoir en quelque sorte achevé un développement, eux chez qui aujourd'hui on se préoccupe avec inquiétude de "développement social") et donc symétriquement des pays sous-développés (à quel point de vue ?), autant il peut exprimer l'aspiration à une amélioration du niveau et de la qualité de la vie.

C'est dans cette acception-là que la problématique du développement est venue se greffer sur celle de l'environnement, modestement à Stockholm puis progressivement de plus en plus nettement par la suite. Et, au début, en situation de conflit plutôt que d'alliance. Beaucoup de pays du Sud percevaient dans l'environnement une préoccupation de nantis, et il faut bien reconnaître que les membres du Club de Rome, avec la "croissance zéro", ou les tenants de l'"écologie profonde", avec un discours strictement négatif à l'égard de toute préoccupation économique et sociale, prêtaient le flanc à cette critique. Et ce d'autant plus que les relations environnement-économie étaient encore dans cette période comme quasi-vécues exclusivement contradictoires, la réparation des dégâts écologiques voire les tous premiers débuts de leur prévention étant perçus comme des coûts à assumer dans la limite de l'expression d'une demande sociale, mais surtout pas au-delà, et l'activité de production étant réciproquement considérée comme antinomique avec la préservation de l'environnement.

Ainsi, le terme de développement allait servir de point de rencontre à deux démarches : la première étant celle des pays du Sud disant, en quelque sorte à ceux du Nord : "vos préoccupations d'environnement, c'est très gentil, mais avant qu'elles ne deviennent une priorité pour nous, il faudra que nous soyons un peu moins éloignés de vous sur le plan économique : donc, si vous voulez que nous parlions environnement, parlons d'abord développement" ; et la seconde étant celle de tenants d'une recherche prospective qui conduisait à entrevoir la possibilité (ou la nécessité) d'un mode de fonctionnement économique intégrant l'environnement. Le troisième âge - possible bien plus qu'accompli - des politiques de l'environnement, correspondant à ce qu'Ignacy Sachs et d'autres ont nommé "écodéveloppement".

Car la période qui sépare Stockholm de Rio fut celle d'une impressionnante mutation. Tout au début, notamment lorsque se créent les ministères et administrations de l'environnement, la préoccupation de l'heure est celle du rattrapage, des réparations, des politiques dites curatives. On tente de corriger les effets destructeurs de l'activité humaine là où ils se font sentir, c'est-à-dire assez ponctuellement : c'est l'époque de la dépollution "end of pipe", au bout du tuyau (et ce n'est pas qu'une image). Le second âge est celui des politiques de prévention, où l'intervention des législations et réglementations est prépondérante, et à un moment où le souci de l'environnement est moins ponctuel : il s'élargit avec des préoccupations régionales, continentales, maritimes. C'est le moment où l'on découvre les pollutions transfrontalières. Au niveau de la mise en oeuvre des politiques environnementales réelles, c'est la coexistence de ces deux âges (car il serait naïf de croire, étant donné l'ampleur du retard, que le second allait se substituer au premier) qui domine dans les pays industrialisés. Enfin, le troisième âge, c'est l'intuition, vérifiée par de nombreuses applications, que l'activité économique peut être alimentée ou "dopée" et non pas contre-carrée, entravée ou renchériée par l'introduction de critères écologiques. Dans un premier temps, ce fut la découverte que l'environnement pouvait fonctionner en tant que "force industrialisante", comme le montre Philippe Roqueplo à propos de la stratégie allemande autour des pluies acides et de la "voiture propre" [2]. Puis, allant plus loin, on perçoit que l'économie peut au contact de l'écologie transformer sa propre nature, ne serait-ce qu'en améliorant le recours aux ressources renouvelables et en recherchant la maximisation de la productivité des ressources non renouvelables. Prenons l'exemple de l'énergie : le premier âge, c'est celui des filtres sur les cheminées des installations de combustion, pour piéger si possible les rejets toxiques (dont il faudra bien faire, quand même, quelque chose) ; le second âge, est celui des installations de combustion performantes recourant à des combustibles moins polluants et capables de limiter dans la combustion elle-même la production de gaz imbrûlés. Le troisième âge, est celui où l'économie de consommation d'énergie devient elle-même source d'activité et de richesse.

## **- Environnement global, Développement global**

En même temps que les potentialités de ce "troisième âge" se dessinent, les préoccupations d'environnement prennent une autre dimension, au niveau de la planète et de la biosphère. Les révélateurs en sont, au-delà des controverses scientifiques, l'irruption des problèmes de la couche d'ozone et du risque de réchauffement climatique, l'un et l'autre en relation avec les émissions produites par l'activité économique humaine. D'un côté donc, l'environnement devient un sujet planétaire, concernant tous les pays. De l'autre, il peut être source d'un mode de développement qui intéresse tous les pays, y compris les pays dits "en développement" dans la mesure, où ceux-ci sont eux-mêmes concernés, d'abord comme victimes (cf. l'exportation de déchets industriels dans le Tiers-Monde, mais

aussi la liaison entre réchauffement climatique et désertification), mais aussi comme émetteurs de pollution (par exemple, le contenu en énergie fossile de la croissance du PIB est aujourd'hui plus élevé dans le Sud que dans le Nord) ; ensuite, par l'intérêt qu'ils peuvent avoir dans certains cas à s'épargner le passage par les stades intermédiaires qu'ont connu les pays industrialisés en récupérant le savoir-faire acquis par ceux-ci ; enfin, parce qu'ils peuvent être légitimés, dans d'autres cas, à exiger des pays industrialisés que les fractions de leurs revenus qu'ils veulent bien consentir tardivement pour limiter les dégâts de l'industrialisation soient affectées à leurs propres programmes de protection de l'environnement qui représentent un coût que ne s'imposait pas le Nord quand il était au même stade de développement. Ceci n'est pas une mince affaire, sur laquelle il y a d'ailleurs beaucoup d'aveuglements. On mettra au rang des éclairs de lucidité, ces réflexions peu orthodoxes tirées... du Financial Times :

"Quand les pays riches, sous la pression de leurs puissants groupes de protection de l'environnement, auront fixé des critères plus exigeants pour une croissance mondiale viable, c'est à eux qu'il incombera de faire les choix les plus délicats sur le plan moral. Ainsi, l'hémisphère nord, qui compte approximativement un cinquième de la population mondiale..., consomme 70 % de l'énergie de la planète, 75 % de ses métaux et 85 % de son bois. Si, comme le répètent les écologistes, les ressources mondiales et leur adéquation à une population en essor sont effectivement limitées, le libre accès des pays riches à ces biens rares ne saurait en aucun cas se justifier. Dans l'hypothèse où il existerait, par exemple, une tarification précise des ressources de l'environnement et où les permis d'exploitation seraient délivrés en fonction tant du nombre d'habitants que du PIB, les nations riches risqueraient de devoir transférer 5 % de leurs revenus nationaux cumulés aux Etats pauvres." (Financial Times, 2/6/94, traduit dans Problèmes Economiques, 17/08/1994). On est loin du milliard et demi de dollars de la dotation du Fonds pour l'Environnement Mondial créé en 1991...

Le discours sur l'environnement prend dès lors une autre tonalité pour les pays du Sud. Il peut avoir pour contrepartie des transferts de technologies à leurs stades les plus avancés et/ou une contribution à la prise en charge des conséquences de technologies moins efficaces mais temporairement inévitables. Pour rester dans notre exemple de l'énergie, il y a des pays du Tiers-Monde à la disposition desquels il faut mettre les meilleurs techniques d'énergies renouvelables, et d'autres qu'il faudra aider pour alléger le surcoût qu'engendrent les réalisations les moins polluantes des énergies fossiles ("charbon propre", notamment).

Ainsi, le rapprochement entre environnement et développement s'effectue-t-il dans tous les sens que l'on peut donner à ce terme. Bien entendu, ce qui est décrit ici constitue la logique des démarches intellectuelles concourant à l'idée du développement durable. On se gardera d'imaginer que les pratiques réelles s'y conforment, qu'il n'y a plus eu conflit entre environnement et économie, ou que les pays du Nord s'interdisent d'avoir de la protection de l'environnement une vision égocentrique, encore moins de l'utiliser à leur avantage (cf. la discussion sur l'introduction de "clauses environnementales" comparable à celle concernant les "clauses sociales" dans le commerce international).

### **- Les trois solidarités...**

Beaucoup de ceux qui s'expriment sur le développement durable en allant au plus court se contentent de paraphraser la définition devenue classique du rapport Brundtland selon laquelle il s'agit de "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (chapitre 2). Parmi les économistes, qui ont souvent un penchant naturel assez prononcé à plier tout ce qui leur passe sous la main à leurs modèles théoriques, il s'est trouvé des auteurs qui ont vu là une nouvelle façon d'exprimer les "préférences" relatives pour l'avenir et pour le présent, de les formaliser par un choix de taux d'actualisation garantissant une accumulation de capital plus "durable" et par une tarification de l'accès aux ressources naturelles non renouvelables qui en renchérisse le coût et donc en modère la consommation. Et le tour est joué... Il n'est pas contestable qu'il y a là des instruments qui peuvent entrer dans la panoplie à mettre en oeuvre, mais s'en tenir là est lourdement restrictif. Pour commencer, il est facile de montrer que cette vision de marchés régulés dans la "durabilité" par des instruments monétaires et fiscaux est, soit purement théorique, soit applicable seulement à des îlots très restreints de l'économie de la planète telle qu'elle est. Et, corrélativement, cette interprétation du développement durable, économiste et utilitariste, est beaucoup trop étroite. Le développement durable fait plutôt appel à trois types de solidarité :

1) dans le temps, cette solidarité "intergénérationnelle" exprimée par le deuxième membre de la définition ci-dessus du rapport Brundtland. Dans cette optique, il s'agit d'une forme de développement "respectant le taux de renouvellement de la ressource dans le cas d'une ressource renouvelable et prévoyant un échéancier de remplacement de la ressource dans le cas d'une ressource non renouvelable" (Claude Villeneuve). Il implique également la conservation des ressources génétiques et le maintien de la diversité biologique (d'où la logique de l'adjonction de la convention sur la biodiversité aux actes résultant de la conférence de Rio).

Mais, à cette "solidarité diachronique avec les générations futures" s'ajoute une "solidarité synchronique avec nos contemporains" [3], (celle que vise l'expression "répondre aux besoins du présent" de la

définition Brundtland), qui elle-même se subdivise selon que "nos contemporains" sont considérés dans leur répartition géographique ou dans leur stratification sociale. Ce qui donne ces deux autres catégories de solidarité :

2) dans l'espace, une solidarité inter-nationale et, plus largement, "inter-territoriale". Il s'agit d'abord ici, des rapports Nord- Sud dont il vient d'être question : le développement durable appelle une modification profonde des modes de développement du Nord ; il désigne également la capacité du Sud à se développer ; il établit enfin une relation de l'un à l'autre telle que, pour une large part, l'ampleur des modifications accomplies dans le Nord conditionne à la fois le développement du Sud et la préservation globale de l'environnement. Mais il s'agit aussi de solidarités ville-campagne, ou de solidarités "scalaires" (comment assurer la cohérence du développement de plusieurs niveaux de territoires emboîtés les uns dans les autres).

3) Solidarité, enfin, au regard des inégalités sociales qui ne se confondent pas avec les précédentes, et cela d'autant moins qu'aux extrêmes, de même qu'il existe dans les pays du Sud des ploutocraties qui n'ont rien à envier aux modes de vie des plus riches des pays du Nord, il s'installe dans ceux-ci, notamment dans leurs villes, des phénomènes de tiers-mondialisation.

### - La place du social

Or, cette dimension sociale du développement durable n'est pas un "supplément d'âme" ; elle lui est, au contraire, essentielle, et cela pour au moins deux raisons principales.

**a)** d'abord, on ne souligne généralement pas suffisamment la liaison qui existe entre les inégalités sociales et les problèmes écologiques, et cela dans les deux sens :

- ▶ il y a des inégalités écologiques qui sont le reflet d'inégalités sociales : dans l'accès à la nature (cf. certaines structures urbaines), dans les différences d'exposition à la pollution, ou aux risques (cf. ce projet d'urbanisation, à l'ouest de la Défense, où se posait un problème de proximité avec un stockage géant d'hydrocarbures, et où, plus on se rapprochait dudit stockage, plus le programme comprenait des logements sociaux...) et même dans la consommation (cf. le prix de certains produits élémentaires dits de qualité). Qu'on pense également à l'aspect agricole du problème : le rapport à la préservation du patrimoine agricole naturel n'est pas le même selon qu'on est exploitant marginal ou à la tête d'une exploitation de grande taille.
- ▶ les inégalités sociales ont aussi une composante écologique, qui en est au moins une circonstance aggravante. Le cercle vicieux pauvreté-environnement dégradé est particulièrement visible dans les grandes métropoles du Tiers-Monde.
- ▶ La crise urbaine est avant tout la crise d'un modèle de croissance générateur d'exclusions économiques, sociales, culturelles, et producteur d'inégalités.

La ville du tiers monde est en crise : crise de l'emploi urbain, crise de l'habitat, crise des services publics, crise financière et endettement des municipalités qui ont chaque jour plus de responsabilités et moins de moyens, crise de la planification et de la gestion urbaine, crise du transport, crise de l'assainissement, crise de l'environnement urbain, chaque jour plus pollué, crise enfin de la citoyenneté qui rejette un nombre toujours plus grand de nouveaux citoyens dans l'illégalité et les exclut de toute participation à la gestion des affaires de la Cité.

Du Caire à Alger, de Bogota à Caracas, de Lagos à Dakar, la ville du tiers monde est menacée d'explosion sociale et d'implosion écologique [4].

"Lorsque les autorités municipales ne sont pas en mesure d'assurer l'approvisionnement en eau, la mise en place d'un système d'assainissement, d'évacuation des eaux usées, ni la collecte des ordures ménagères, les diarrhées et les autres maladies liées à l'eau sont les principales causes de mortalité prématurée. Là où il y a surpeuplement, faibles revenus et absence de soins de santé, la tuberculose, les infections respiratoires graves et les autres maladies véhiculées par l'air sont parmi les principales causes de mortalité. Les polluants chimiques sont souvent à l'origine de problèmes de santé, dès lors que les gouvernements ne contrôlent pas la pollution industrielle. Si les gouvernements n'encouragent pas une utilisation efficace et rationnelle de l'eau, des énergies fossiles et des autres ressources naturelles, les industries et les foyers riches en font un usage incompatible avec le développement durable. Faute de plan d'urbanisation, les villes croissent de façon anarchique et souvent au détriment de terres arables fertiles. Pendant ce temps, les familles à faible revenu doivent continuer à vivre dans des bidonvilles bâtis illégalement, souvent dans des zones inhabitables, par exemple inondables ou à flanc de colline.

En l'absence d'une réelle politique de la ville, aucun développement durable ne saurait être envisagé." [5]

Bien que le rôle de cette institution soit souvent contesté dans le domaine qui nous intéresse, la Banque Mondiale, dans son rapport pour 1992 [6] rappelle que "plus du cinquième de l'humanité vit encore dans

la misère", constate que "le recul de la pauvreté a été négligeable durant la seconde moitié des années 1980 dans les pays en développement", et établit un certain nombre de corrélations chiffrables entre environnement et développement. Dans les villes, comme on vient de le voir, mais aussi dans l'économie rurale avec les problèmes d'érosion et de dégradation des sols, de déforestation.

**b)** la dimension sociale du développement durable met fin à une logique de confrontation simple entre écologie et économie. Non seulement elle réintroduit la finalité de l'économie comme celle de l'écologie (du moins dès lors que celle-ci n'est pas appréhendée comme une fin en soi indépendante de toute perspective humaine), mais elle permet d'envisager des stratégies "de double dividende" ("win win"). Encore faut-il bien s'entendre sur ce que cela veut dire. Lorsqu'un groupe d'économistes avec M. Malinvaud a repris, il y a un an, l'idée de l'écotaxe (une forte taxation des énergies au moins fossiles visant la limitation de leur consommation ainsi que de l'émission de gaz à effet de serre) comme moyen de compenser une baisse de la pression fiscale sur les salaires (ceux du bas de l'échelle notamment) et donc comme mesure d'encouragement à l'emploi, cela a pu paraître comme un "truc fiscal" parmi d'autres, comme les technocrates et les gouvernements savent en inventer à l'occasion. Cela va en réalité beaucoup plus loin et les auteurs de la proposition reprenaient sous cette forme l'idée d'un rapport existant entre la surproductivité du travail humain et la sous-productivité des ressources naturelles, notamment non renouvelables, qui s'exprime particulièrement bien dans le domaine de l'énergie. La mécanisation à outrance, la délocalisation des activités, la mobilité imposée aux personnes et aux marchan- dises, tout cela est en grande partie le fruit d'une énergie sous-tarifée et gaspillée, et tout cela génère du chômage et du mal être. Bien plus encore, parallèlement aux externalités déjà citées, et à ce rejet hors des activités comptabilisées, se développe cet autre type d'externalité, "externalité humaine", qu'est l'exclusion.

Il est bon de rappeler que "le recyclage des déchets, l'économie de l'énergie et de l'eau, l'entretien des équipements et les infrastructures nécessitent beaucoup de main-d'oeuvre. Ils créent des emplois autofinancés par les économies réalisées dans l'utilisation des matériaux. C'est un gisement d'emplois encore peu exploré, où les considérations sociales, économiques et environnementales vont de pair. Il offre un bon point d'entrée dans les stratégies d'écodéveloppement urbain" [7]. On voit qu'il s'agit d'autre chose que ce que proposent les discours habituels sur l'environnement créateur d'emplois au sens des emplois susceptibles d'être engendrés parce qu'on nomme les "éco-industries", c'est-à-dire les industries réparatrices comme les usines de traitement des ordures ménagères ou les stations d'épuration. Ces discours connaissent en effet une double limite. La première est due au fait que ces industries ne sont vraiment créa- trices d'emplois que si elles ne suivent pas le chemin de l'hyper- concentration sur des installations à très haute productivité, c'est-à-dire si elles s'articulent à un effort réel de traitement le plus à la source possible, à la fois décentralisé et beaucoup plus préventif - donc sur une autre logique que celle qui les anime principalement -. La seconde est que leur logique tout en répondant à des situations d'urgence (comme l'élimination des décharges, par exemple), peut être dans le temps très éloignée de la préoccupation du développement durable. L'exemple le plus caricatural est offert par le cas du système type "Eco-emballages" qui assure, par son inclusion à peu près indolore dans le prix du produit, le coût strictement industriel (entendons : pas le coût social global) de l'élimina- tion ou de la récupération des emballages, il est donc susceptible de fonctionner toujours mieux avec toujours plus d'emballages. Durable, oui, mais non développement !

### **- Les trois pôles : économique, écologique et social**

C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à un inventaire complet de ces possibilités de "double gain" écologique et social. C'est la proposition que nous avons remise à quelques-uns il y a un an au président de l'Union Européenne, d'approfondir les thèmes de son livre blanc sur l'emploi et la croissance par une exploration systématique du social au sens large dans ses rapports avec le développement durable. Nous mettons en avant cette hypothèse, non seulement en raison d'une conjoncture particulièrement tendue, mais aussi parce qu'elle a pu paraître ignorée, ou traitée en termes purement abstraits, par le discours écologique classique qui s'en est d'ailleurs trouvé affaibli : "l'approche ancienne des politiques de l'environnement donne lieu, au mieux, à l'observation sur un mode défensif qu'elles peuvent créer des emplois, que le changement des produits reste compatible avec la consommation de masse ; mais elle est plutôt muette sur les problèmes de pauvreté (quand elle ne s'apparente pas à une ascèse anticonsumériste) et d'exclusion. Une politique se référant au développement durable intègre le social avec l'économique et l'écologique non pas par surcroît mais par construction : moindre surexploitation des ressources naturelles et meilleur emploi des ressources humaines, redistribution des activités pour optimiser le cycle de vie des produits, rôle des services liés à l'environnement pour renforcer la solidarité et la cohésion sociale etc...".

Proposition hélas sans lendemains notamment pour une raison qui doit donner à réfléchir : il fut impossible de déterminer, dans la bureaucratie bruxelloise, quel service pouvait prendre en charge une telle proposition. Or l'interdisciplinarité est une caractéristique fondamentale du développement durable,

et si c'est même l'une de ses richesses potentielles, elle l'amène à se heurter de plein fouet avec les catégories administratives et les cultures professionnelles [8].

Telles sont en tout cas les raisons pour lesquelles il faut insister sur le fait que le "développement durable" constitue la recherche d'une stratégie de "cercle vertueux" entre les trois pôles de l'économique, de l'écologique et du social, et que l'inclusion du social est le médiateur indispensable du déblocage d'un dialogue de sourds entre économistes et écologistes. Ceci ne constitue pas un plaidoyer isolé. "Les trois critères fondamentaux à réunir sont la justice sociale, la prudence écologique et l'efficacité économique" écrit Maurice Strong, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement [9]. La déclaration de Rio rappelle que "l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités entre les peuples [10] sont les conditions essentielles d'un développement qui satisfasse durablement les besoins de la majorité des habitants de la planète". On retiendra encore cette formule de René Passet : "Une croissance du P.I.B. accompagnée d'exclusion sociale, de déculturation et d'une dégradation du milieu naturel n'est pas un développement".

### - Et maintenant ?

Le champ ouvert est immense (voir à elle seule la table des matières de l'Agenda 21...). Les recherches et les pratiques à mettre en oeuvre font cependant apparaître quelques thèmes prioritaires, par exemple :

- ▶ repenser la production et les produits en fonction du double objectif d'une consommation "plus durable" et de choix d'infrastructures plus réversibles ;
- ▶ revoir à la lumière du développement durable les relations entre l'aménagement du territoire (qu'en fut-il, hélas, lors du récent débat ?), l'urbanisme et les transports ;
- ▶ intégrer les perspectives du "cercle vertueux" économie-écologie-social dans les inévitables réformes du système de prélèvements obligatoires qu'imposeront, sous peu, la conjonction de l'état des finances publiques, du traité de Maastricht et de la monnaie unique ;
- ▶ reformuler un projet enfin audacieux, à la fois généreux et porteur d'un nouvel équilibre mondial dans les rapports Nord-Sud, etc...

L'un des plus grands dangers qui guette le "développement durable" est qu'il se dévalorise - comme d'autres termes qui l'ont précédé - en figure de rhétorique. A vrai dire, lorsqu'on établit des comparaisons sur l'après-Rio entre un certain nombre de pays du Nord, et même du Sud, on ne peut ignorer que ce danger est particulièrement présent en France. Chez nous, même lorsque les obligations se font plus précises, comme c'est le cas pour la Convention climat, on ne se précipite pas pour honorer sa signature (ni celle de l'Union Européenne au moment où on en assume la Présidence). Que dire alors du domaine beaucoup plus vaste, varié, aux contours parfois imprécis, et peu contraignant, de l'"Agenda 21" (cf. p 36) qui tente d'explicitier les conditions d'une transition vers le développement durable !

Il ne s'agit cependant pas d'un simple problème franco-français, mais de la forme accentuée d'un risque plus général qui tient à trois éléments.

1) Il serait naïf de croire que tous les Etats qui ont participé au consensus final de Rio ont sincèrement adhéré à l'ensemble de son contenu. On peut faire observer à quel point l'Agenda 21 insiste - et à juste titre - sur la nécessité d'une liaison étroite entre le développement durable et l'existence de processus démocratiques à tous les niveaux, ce qui à l'évidence ne pouvait être approuvé que du bout des lèvres par certains Etats ; même remarque à propos du rôle des femmes rappelé sans cesse. Circonstance aggravante, certaines institutions internationales elles-mêmes donnent parfois l'impression d'avoir quelque peu oublié les engagements de Rio qui les concernent, notamment lorsqu'ils impliquent des financements...

2) Il y a ensuite tout cet aspect de bouleversement des habitudes, de porte-à-faux à l'égard des catégories admises en tous domaines, qui a déjà été souligné plus haut. Le développement durable a potentiellement une portée révolutionnaire au sens original du terme ; la difficulté est que son acceptation autre que de façade suppose également peu ou prou des révolutions culturelles qui risquent de rester marginalisées.

3) On se heurte enfin à la difficulté de prise en compte du long terme dans les décisions politiques. Le "pas de temps" de la gestion des affaires, telle qu'elle est généralement pratiquée, hypertrophie la vision du court terme par rapport à celle d'autres horizons qui sont précisément l'objet du "durable". La nécessité de donner des satisfactions rapidement perceptibles à l'opinion publique est un facteur puissant de l'égoïsme spatial et temporel qui contredit la notion de développement durable. Le moindre des paradoxes n'est pas que les démocraties soient particulièrement sujettes à ce défaut. La conférence de

Rio a d'ailleurs rassemblé en elle-même toutes ces contradictions, puisque, d'un côté, elle a souffert du calendrier électoral américain [11], et que de l'autre, il est apparu que le début de coexistence d'autres formes institutionnelles telles que les O.N.G. ou la communauté scientifique avec les représentations gouvernementales ou intergouvernementales pouvait constituer un facteur de progrès.

C'est très probablement sur ce registre-là qu'il va falloir compter pour l'avenir. Dans beaucoup de pays de l'Europe du Nord, et au Canada, le travail commence à être accompli par des collectivités locales ou organismes liés au monde associatif et par des chercheurs universitaires, cependant que des entreprises elles-mêmes commencent à se mobiliser. En France, il nous faut être à l'écoute de tout ce mouvement qui n'a pas toujours trouvé l'écho souhaitable (par exemple, la mobilisation des entreprises est particulièrement faible) et chercher à s'appuyer sur :

- ▶ le réseau des O.N.G. qui a atteint sur ce sujet une très grande maturité grâce notamment à l'effort de formation et de réflexion qu'il a accompli ;
- ▶ tous les lieux, dans l'université, la recherche, l'administration, où peut se réaliser un échange pluri-disciplinaire tranchant avec les filières existantes et intensifiant la communication avec tous les homologues étrangers ;
- ▶ les collectivités territoriales, car nombre de territoires autres que le territoire national peuvent constituer des lieux pertinents d'expérimentation et de créativité, posant des actes, établissant des références dont les autres acteurs, y compris au niveau national, auront à s'inspirer ;
- ▶ le mouvement syndical dont on n'ose espérer qu'il se saisisse vigoureusement du sujet. Il faudrait pourtant être bien aveugle pour ne pas voir que cette problématique est porteuse pour lui à la fois d'une nouvelle dimension internationale et d'une ré-articulation de son domaine privilégié d'action avec les grands problèmes contemporains de société.

Cela vaut certainement la peine d'essayer. Car, si le scepticisme est toujours de mise devant des élans internationaux peu suivis d'effets, il arrive d'abord parfois que ces effets surviennent quand on les attend le moins, et il n'est jamais mauvais de prendre au mot ceux qui ont signé. Après tout, ceux qui il y a déjà vingt ans cherchaient la voie pour "vivre, produire, travailler autrement", et ceux qui étaient à la recherche d'un ordre mondial plus juste, n'ont rien à regretter de voir qu'aujourd'hui la communauté mondiale se met d'accord sur leurs valeurs. Si ce sont des mots, pourquoi ne pas considérer qu'elle nous renvoie la balle pour les actes ?

---

[1] Dans la traduction française du rapport Brundtland qu'ils publièrent au printemps 1998.

[2] Philippe Roqueplo, "Pluies acides pour l'Europe", Economica

[3] Les expressions sont extraites de "la planète Terre entre nos mains", La documentation française 1994

[4] J.J Guibert, "[Vivre autrement](#)", revue de ENDA-Tiers monde

[5] Diana Mitlin, david Sattrthwaite, "[Vivre autrement](#)", revue de ENDA-Tiers monde

[6] Banque Mondiale, "L'environnement et le développement, Rapport sur le développement dans le Monde 1992"

[7] Ignacy Sachs, "L'écodéveloppement", Syros

[8] On remarquera que le développement durable met en cause les frontières épistémologiques habituellement acceptées. Non seulement il implique une culture scientifique et technique large, où doivent se combiner spécialité et généralité, mais encore il demande à ce que puissent s'intégrer des savoirs et des expériences d'ordre naturaliste et sociologique.

[9] Dans la préface à "L'écodéveloppement" de I.Sachs, Syros.

[10] Objet évident d'une déclaration commune des nations. Rien n'interdit de l'appliquer aux Nations elles-mêmes

[11] La campagne des élections présidentielles.